



VILLE DE  
**BOURG-LA-REINE**  
OBJET

DE LA  
DELIBERATION

N° 02072025/02

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 07/07/2025  
Reçu en préfecture le 07/07/2025  
Publié le 08/07/2025  
ID : 092-219200144-20250702-DELIB020725\_02-DE



**VILLE DE BOURG-LA-REINE** (HAUTS de SEINE)

-----  
**REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 JUILLET 2025**

**Approbation de l'autorisation à donner à la Croix Rouge de déposer une demande d'enseigne pour un local appartenant à la Commune dans l'ensemble immobilier sis 66 boulevard du Maréchal Joffre**

NOMENCLATURE : 3.5.6

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE 2 JUILLET, A DIX-NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 26 juin 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-huit, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACONIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, Mme AWONO, Mme NED, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. LETTRON, Mme LEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme LE JEAN par Mme SAUVEY,  
M. HAYAR par M. DONATH,  
M. GELARDIN par Mme DANWILY,  
Mme CLISSON-RUSEK par M. ANCELIN,

**ETAIT ABSENT :**

M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 32

Mme CORVEE-GRIMAULT, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 13,  
M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 20,

**Secrétaire de séance :** Mme AWONO

**Résultat du vote :** Votants : 34

Pour : 29

Contre : 2 (M. DEL, M. BONAZZI)

Abstention : 3 (Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE)

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Madame Isabelle SPIERS, Maire-Adjointe, urbain et au cadre de vie ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code l'Urbanisme ;

**VU** le Code de la construction et de l'habitation ;

**VU** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/innovation, Sécurité en date du 17 juin 2025 ;

**CONSIDERANT** que la Ville de Bourg-la-Reine est propriétaire du volume n°4 au sein de l'ensemble immobilier cadastré section J n°176, situé au 66 boulevard du Maréchal Joffre ;

**CONSIDERANT** que la Croix Rouge loue un local situé au rez-de-chaussée, compris dans le volume n°4, dans l'ensemble immobilier cadastré section J n°176, situé au 66 boulevard Joffre ;

**CONSIDERANT** que la Croix Rouge souhaite pouvoir solliciter une demande d'enseigne pour apposer des enseignes au droit de son local ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique : DECIDE** d'autoriser la Croix Rouge à déposer une demande d'enseigne sur l'ensemble immobilier cadastré section J n°176, situé au 66 boulevard Joffre, propriété de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Patrick DONATH

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »